

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

**BODACC « A »**

**Annonce n° 2**

**01 – AIN**

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE**

**Ventes et cessions**

478 974 249 RCS Bourg-en-Bresse.

**MECA PROCESS.**

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 71960.00 EUR.

Adresse : 200, Rue Ampère-Zac les Bruyères, 01960 Péronnas.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte SSP signé électroniquement le 14/04/2023, les sociétés : G. M. A. GENERALE DE MECANIQUE APPLIQUEE, SAS au capital de 150 000 € - Zone Industrielle Roger THIRODE – 39800 POLIGNY, SIREN 627 280 266 R.C.S LONS LE SAUNIER et MECA PROCESS, SAS au capital de 71 960 € - 200, Rue Ampère – ZAC les bruyères – 01960 PERONNAS, SIREN 478 974 249 RCS BOURG EN BRESSE ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société MECA PROCESS, société absorbée par la société G. M. A. GENERALE DE MECANIQUE APPLIQUEE, société absorbante, le patrimoine de la société absorbée devant être dévolu dans l'état où il se trouvera à la date de la réalisation de la fusion. Les opérations actives et passives étant prises en charge à la date du 1er juillet 2022. Actif apporté par la société absorbée : 1 406 834 € Passif pris en charge : 681 484 € ACTIF NET APORTE : 725 350 € Conformément aux dispositions de l'article L236.11 du Code de Commerce et dès lors que le capital de la société Absorbante et de la société Absorbée est détenu intégralement par une même société, que cette même société le détient jusqu'à la date de la réalisation de l'opération de fusion absorption, il n'y a pas lieu de procéder à l'échange des actions de la société Absorbée contre des actions de la société Absorbante. L'apport fusion ne sera donc pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société Absorbante et donnera lieu à aucune augmentation de capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange. La contrepartie des apports de la société absorbée sera inscrite en report à nouveau dans les comptes de la société Absorbante. La fusion aura d'un point de vue juridique, comptable et fiscal un effet rétroactif au 1er juillet 2022. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER le 17 avril 2023 pour la société G.M.A. GENERALE DE MECANIQUE APPLIQUEE, société absorbante et le 17 avril 2023 au Greffe du Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE pour la société MECA PROCESS, société absorbée. Pour Avis.